

Application de l'article 47 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de P. POLANCO, Conseillère communale, relative aux violences policières
au "CERIA"

P. POLANCO donne lecture du texte suivant :

P. POLANCO leest de volgende tekst voor:

Je vous interpelle aujourd'hui concernant ce qui s'est passé le vendredi 5 juin au « CERIA ». Ce qui s'est passé est grave. Nous parlons de jeunes qui se mobilisent pour leur avenir. Ces jeunes et leurs professeurs dénoncent des classes surchargées, des enseignants à bout et un accès à l'enseignement de plus en plus inégalitaire.

Selon les témoignages, la mobilisation des jeunes et des professeurs était calme, bon enfant. Et pourtant, nous avons assisté à une intervention policière d'une violence inacceptable. Des élèves plaqués au sol, menottés, traités comme des délinquants, des enseignants ont dû former une chaîne humaine pour protéger leurs élèves.

Est-ce cela, la réponse de notre Commune face à une jeunesse qui revendique son droit à l'éducation ? Ce n'est pas la première fois que des manifestants, à Anderlecht, subissent une intervention policière disproportionnée, nous y avons assisté lors de l'expulsion du collectif « Zone Neutre » au square de l'Aviation. Et, trop souvent, le silence des autorités communales suit. Ce silence est problématique, parce qu'il donne le sentiment que ces violences sont tolérées. Ici, on ne parle pas de troubles majeurs à l'ordre public, il s'agit de quelques pétards, de fumigènes... et surtout d'un mouvement social légitime.

Monsieur le Bourgmestre, vous êtes responsable de la police. Pourquoi une telle escalade ? Nous parlons d'un côté d'adolescents qui manifestent et de l'autre la police, des adultes censés nous protéger. Pourquoi une telle violence face à des jeunes qui manifestaient pour leur droit à l'éducation ? Notre rôle, en tant que responsables politiques locaux, n'est pas de criminaliser mais de soutenir ce genre de contestation.

Je voici mes questions :

1. Avez-vous demandé un rapport circonstancié sur l'intervention policière au « CERIA » ?
2. Considérez-vous que l'usage de la force dans ce contexte était proportionné ?
3. Quelles initiatives la Commune compte-t-elle prendre pour soutenir les revendications légitimes des élèves et des enseignants ?

Monsieur le Bourgmestre F. CUMPS :

Le droit de manifester est un droit fondamental et vous me trouverez toujours présent pour le défendre, surtout quand il s'agit de manifester pour une noble cause comme celle de l'enseignement. On a eu l'occasion d'en discuter longuement au début de cette séance. Malheureusement, ce genre de manifestation peut être perturbé par deux éléments : d'une part, des auteurs de troubles qui se glissent parmi les manifestants, et d'autre part, une forme d'inconscience de certains participants, parfois même de la part de certains enseignants.

La manifestation et les événements ont commencé le 5 juin, d'abord à l'avenue Marius Renard, à la demande de la direction de l'Institut « Redouté Peiffer » qui était inquiet de possibles débordements. La police s'est rendue sur place mais il n'y a pas eu d'intervention à ce moment-là et les manifestants se sont déplacés vers le « CERIA ».

J'étais en contact permanent avec l'officier commandant le dispositif. Les consignes étaient d'adopter une posture essentiellement préventive et dissuasive, en restant en retrait et en observant ce qui se passait mais, à un moment donné, on a constaté une dégradation de la situation. Je vais vous lire les trois paragraphes du rapport que j'ai reçu à ce sujet et qui décrivent ce moment précis.

« Malgré les mesures préventives mises en place, plusieurs participants ont commencé à faire usage d'engins pyrotechniques, notamment de pétards, de fumigènes et de feux de Bengale. À plusieurs reprises, des feux de Bengale ont été allumés puis lancés au sein même du rassemblement. Des pétards ont été lancés parmi les manifestants.

Compte tenu de la température particulièrement élevée dégagée par ce type d'engins et du risque évident de blessure qu'ils représentaient pour les nombreuses personnes présentes, la situation a été considérée comme présentant un risque sérieux pour la sécurité publique. Nous avons pris contact avec le directeur de l'établissement afin de le sensibiliser. Ce dernier a acquiescé et a informé l'officier que les enseignants disaient que les enfants ne faisaient que s'amuser. Devant cette évolution du danger des engins utilisés et de l'inconscience des élèves ainsi que des enseignants, et après concertation avec le Bourgmestre, l'autorisation a été obtenue de procéder à une éventuelle dispersion du rassemblement.

Toutefois, compte tenu du très jeune âge d'une grande partie des participants et en vue d'éviter une escalade directe, nous avons privilégié une intervention ciblée à l'encontre des principaux auteurs des troubles, plutôt qu'un recours généralisé avec des moyens de dispersion ou de force.

Une première personne a été privée de liberté, parce qu'elle utilisait des engins pyrotechniques de type F2, dont l'usage est interdit sur le territoire de la Région bruxelloise. Au moment de l'interpellation, l'intéressé avait le visage dissimulé et a tenté de prendre la fuite.

Une deuxième interpellation a eu lieu après qu'un fumigène ait été lancé sur les forces de l'ordre. Une troisième arrestation s'est déroulée pour les mêmes motifs. À noter qu'en marge de ces événements, on a retrouvé à proximité immédiate des lieux un katana, une sorte de sabre, avec la lame sortie de son fourreau, qui était dissimulée dans les buissons, ainsi que des cocktails Molotov.

Par la suite, le cortège s'est déplacé vers l'Athénée Bracops où la police a également été requise pour une autre intervention au niveau de la rue de la Procession. Sur place, environ 200 jeunes commençaient à installer des barricades sur la rue, armés de pierres et divers objets. La dispersion a été effectuée. La plupart des jeunes se sont dispersés en voyant nos services. Lors de cette intervention, deux personnes ont été privées de liberté administrativement et une judiciairement ».

Quand un officier de police me dit qu'on lance des pétards, dont on sait qu'ils peuvent être extrêmement violents au sein même des manifestants et que cela peut arracher une main ou un œil, je ne prendrai jamais la responsabilité de dire à l'officier de les laisser faire !

P. POLANCO:

J'étais présente lors des interventions au square de l'Aviation et j'ai vu la violence de la police, cela m'a amenée à me poser des questions. J'ai également rencontré la direction et les élèves du « CERIA » et je pense qu'il faut creuser au niveau de ce qui s'y est réellement passé, en confrontant les deux versions.

Monsieur le Bourgmestre F. CUMPS :

J'oubliais de préciser que nous avons reçu les remerciements du directeur du « CERIA ».